



Processus de sélection pour l'année scolaire 2022-2023

Critères

- Test de raisonnement logique réussit selon le seuil de réussite qui détermine que l'élève est à haut potentiel (doué). Ici, le nom du test en soi est confidentiel ainsi que l'interprétation du professionnel, afin de ne pas altérer le processus.
- **Recommandation** de l'enseignant(e) pour le futur élève du primaire et de l'éducatrice ou de l'éducateur pour le futur élève du préscolaire.
- Bulletin scolaire de l'année scolaire 2020-2021, démontrant un rendement permettant la poursuite d'un programme enrichi, pour les demandes en 2^e et 3^e année du primaire.

Inscription pour le tirage au sort pour l'accès au test de sélection

- Seuls les parents résidant sur le territoire du Centre de services scolaire de Montréal, anciennement appelé Commission scolaire de Montréal, peuvent inscrire leur enfant au test.
- Selon les places disponibles du niveau scolaire, le parent qui souhaite inscrire son enfant au test de sélection doit compléter le formulaire d'inscription en ligne, disponible sur le site Internet de l'école. Le parent doit fournir une copie de **deux preuves de résidence** et le **certificat de naissance de l'enfant**.

Tirage au sort pour l'accès au test de sélection

- Un nombre maximal d'élèves seront invités au test de sélection.
- Un tirage au sort sera fait parmi les demandes d'accès au test, sauf pour les enfants en contexte de fratrie*, qui eux seront invités d'office.
- La réponse au tirage au sort sera communiquée aux parents via le courriel.
- Le parent dont l'enfant à inscrire sera en contexte de fratrie doit l'indiquer sur le formulaire d'inscription en ligne. Il sera appelé par la direction à se présenter au secrétariat de l'école pour compléter l'inscription au test.

*Définition de la fratrie

Pour le parent qui inscrit son enfant au test, ce dernier a une sœur ou un frère inscrit à l'école pour l'année scolaire en cours et pour l'année scolaire suivante.

Séance de passation du test de sélection

- Préscolaire : Samedi 6 novembre
- Primaire : Samedi 23 octobre
- Les candidats invités à la suite du tirage au sort recevront un courriel de confirmation précisant le moment du rendez-vous ainsi que les consignes d'encadrement.

Test de sélection

- Test de raisonnement logique ; l'enfant doit encercler le symbole qui représente la suite logique présentée, pour l'ensemble des items auxquels l'enfant doit répondre.



Passation du test

- Une fois le groupe installé dans le local de classe, l'accompagnatrice fait une activité «brise-glace» dans le but de mettre confortable chaque enfant. Les consignes verbales sont données selon les indications du protocole. Ensuite, l'accompagnatrice guide le groupe et l'enfant afin de s'assurer que ce dernier réponde à chaque item. Elle note des observations sur chaque élève.

Évaluation du test

- La ou le psychologue attitré(e) fait l'évaluation, selon le protocole d'administration du test, et tient compte de l'année et du mois de naissance de l'enfant.

Sélection des élèves pour les enfants qui répondent aux critères

Fratrie priorisée

- L'enfant qui est en contexte de fratrie et qui répond aux critères, une place lui est offerte dans le niveau scolaire où il y a des places disponibles. Le tirage au sort est appliqué si le nombre de places disponibles est inférieur au nombre de candidats.

Tirage au sort pour les places disponibles et constitution de la liste d'attente

- Les places restantes sont alors offertes par tirage au sort.
- Faute de places disponibles, un tirage au sort a lieu pour constituer la liste d'attente des candidats restants.

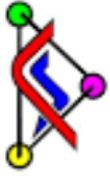
Réponses liées au test de sélection

Les parents recevront une lettre par la poste, selon 3 possibilités :

- Leur enfant est refusé étant donné son résultat en-deçà du seuil de réussite ;
- Leur enfant a réussi le test mais son nom n'a pas été tiré au sort ; il est alors placé sur une liste d'attente jusqu'au 30 juin 2022 ;
- Leur enfant a réussi le test et il sera admis à la suite de l'inscription officielle à l'école, par le parent.

Réactivation de dossier

- Pour l'enfant qui a été refusé faute d'une place disponible lors de la sélection 2021-2022, le parent peut réactiver le dossier de son enfant en complétant le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le site Internet de l'école et en ajoutant la copie de la lettre reçue pour réactiver le dossier. Le parent doit fournir une copie de la preuve de résidence et une copie de la lettre de réponse de la sélection 2021-2022. Les candidats seront considérés dans le processus de sélection 2022-2023, sans devoir repasser le test de sélection.



Informations complémentaires

Rencontre d'information

Une séance d'information virtuelle via Zoom aura lieu le lundi 27 septembre 2021 à 19 h.
Le lien sera déposé sur le site Internet de l'école.

Visite virtuelle de l'école

Étant donné le contexte sanitaire imposé, il n'y aura pas de portes ouvertes cette année.
Toutefois, une Visite virtuelle 360 est accessible via le site Internet de l'école.

Places disponibles en 2022-2023

Le nombre de places est indiqué sous réserve de modification.

- 34 places au préscolaire 5 ans
- 6 places en 1^{re} année
- 4 places en 2^e année
- 4 places en 3^e année

Mesures d'hygiène lors de l'accueil et de la passation du test

- Une entrée graduelle est prévue par groupe d'élèves.
- Un seul parent vient reconduire l'enfant à l'endroit qui sera assigné, à l'extérieur de l'école.
- Aucun parent n'entre dans l'école. L'enfant est pris en charge dès son arrivée.
- Les élèves seront placés à 2 mètres de distance entre eux dans la classe.
- Les intervenants porteront le masque de procédure et la protection oculaire.
- Pupitres et chaises seront désinfectés avant et après le passage de l'enfant.
- Les vêtements demeureront avec l'élève pendant la passation du test.
- Le matériel fourni à l'enfant sera à usage unique (crayon, questionnaire).
- Le parent prévoit une gourde d'eau pour l'enfant.

Preuve de résidence possible

- Permis de conduire du Québec
- Relevé d'emploi
- Compte de taxe scolaire ou municipale
- Facture ou état de compte d'une compagnie de téléphonie résidentielle, d'électricité ou de câblodistribution
- Preuve d'assurance habitation
- Preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise
- Relevé de compte bancaire au Québec, relevé de carte de crédit
- Avis de cotisation de Revenu Québec
- Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec

Déplacement vers l'école

Il n'y a pas de transport scolaire durant l'année scolaire, il est de la responsabilité des parents de transporter l'élève à l'école.